Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 056-215601642-20251208-25_1209-DE

Ploeren
KÊR PLOVEREN ~ MORBIHAN SUD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 25/1209
DU 8 DECEMBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice 28
Nombre de conseillers présents..... 23
Nombre de votants..... 27

Le conseil municipal s'est réuni le huit décembre deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures à la salle de la mairie, sous la présidence de Gilbert LORHO, Maire, suivant convocation du premier décembre deux mil vingt-cinq.

Présents :
Gilbert LORHO, Maire.
Bernard RIBAUD, Monique THIRE, André GUILLEMOT, Noël ADAM, adjoints au Maire.
Laurence RESNAIS, Guénaëlle DOLOU, Sandrine GOUBAUD, Raymond CASTENDET, Olivier LE COUVIOUR, Emmanuelle LE CHEVILLER, Alain ROGER, Catherine WAREMBOURG, Guy GAHENEAU, Charlotte BERVAS, Jean-Yves LE MENE, Cindy JACQUET, Annick NEUMAGER, Jean-Louis BERTHOU, Yannick CAOUDAL, Gaëlle BUCH, Bernard FLEURY, Evelyne LE MARTELOT, conseillers municipaux.

Absents :
Marie-Andrée QUINIOU qui a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
Sylvie LASTENNET qui a donné pouvoir à Jean-Yves LE MENE
Marie-Noëlle DENECE qui a donné pouvoir à Jean-Louis BERTHOU
Aurélien LE BRETON qui a donné pouvoir à Raymond CASTENDET
Guenhaëlle PEDRONO

Secrétaire de séance :
Cindy JACQUET

OBJET : Avance de 180 000 € sur la subvention 2026 au profit du CCAS de Ploeren

Monsieur Bernard RIBAUD, adjoint aux ressources humaines et aux finances, présente le rapport suivant :

VU le Code Général des Collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

VU l'avis de la commission finances en date du 19 novembre 2025 ;

Il propose au conseil municipal de verser une avance de **180 000 €** au Centre Communal d'Action Sociale à valoir sur la subvention d'équilibre que la commune lui attribuera au budget primitif 2026. Cette avance permettra au CCAS de régler ses dépenses entre le 1er janvier et la date du vote du budget primitif de l'exercice 2026 de la commune.

Les crédits seront imputés à l'article 657362 au budget primitif de fonctionnement de l'exercice 2026.

Il est proposé au Conseil Municipal :

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 056-215601642-20251208-25_1209-DE

- **d'AUTORISER** le versement d'une avance de **180 000 €** sur la subvention accordée en 2026 au profit du CCAS de Ploeren ;

- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté par un vote à main levée et à l'unanimité.

Fait à Ploeren, le 8 décembre 2025

Le Maire,
Gilbert LORHO

MAIRIE DE PLOEREN (MORBIHAN)

La secrétaire de séance,
Cindy JACQUET